



SP Fraktion: Fragestunde-Fragen zur Türkei

Inhaltsverzeichnis

Claudia Friedl 16.5477	
Was unternimmt der Bundesrat zugunsten der inhaftierten Parlamentsmitglieder in der Türkei?	1
Manuel Tornare 16.5465	
Que fait le CF pour améliorer les conditions d'emprisonnement des prisonniers politiques en Turquie?	4
Susanne Leutenegger Oberholzer 16.5476	
Verstaatlichungswelle in der Türkei: Sind auch Schweizer Interessen betroffen?	4
Martin Naef 16.5475	
Rolle des Schweizer Polizeiattachés in der Türkei	5
Carlo Sommaruga 16.5506	
Welche Beziehung gibt es zwischen dem türkischen und dem Schweizer Nachrichtendienst?	5
Eric Nussbaumer 16.5469	
Freihandelsabkommen Schweiz-Türkei	6
Tim Guldemann 16.5470	
Einschüchterung und Bedrohung türkischer Personen in der Schweiz - Aufrufe zur Denunziation	6
Mathias Reynard 16.5529	
Avenir de la coopération scientifique avec la Turquie	7
Margret Kiener Nellen 16.5505	
Gerechtigkeit für Turgut Öker – für Glaubens- und Religionsfreiheit in der Türkei	7
Bea Heim 16.5466	
Was tut der Bundesrat in der Türkei für die Zivilgesellschaft und die Rechte von Frauen?	8
Laurence Fehlmann Rielle 16.5467	
Turquie : liberté d'expression et liberté de la presse sont abolies : que fait le gouvernement suisse ?	8
Laurence Fehlmann Rielle 16.5468	
Accord de réadmission avec la Turquie	9

Claudia Friedl [16.5477](#)

Was unternimmt der Bundesrat zugunsten der inhaftierten Parlamentsmitglieder in der Türkei?

Wie viele Parlamentsmitglieder, Bürgermeister und Bürgermeisterinnen sowie weitere gewählte Politiker und Politikerinnen sind in der Türkei gegenwärtig im Gefängnis?

Hat der Bundesrat deren sofortige Freilassung gefordert? Wie setzt er sich für diese ein?

Bilateral und multilateral im Rahmen des UNO-Menschenrechtsrates und der OSZE?

Setzt er sich dafür ein, dass diese multilateralen Organisationen Zugang zum Südosten der Türkei und den Gefängnissen erhalten?

BR Burkhalter: Concernant la Turquie, il y a deux blocs de question - le premier concerne les questions 16.5465, 16.5477 et 16.5523 et le second concerne les questions 16.5466, 16.5467 et 16.5505. Je fais d'abord une introduction qui est valable pour les deux blocs.

Le Conseil fédéral suit les développements actuels en Turquie avec beaucoup d'attention et une forte volonté de dialogue. Notre position de base est la suivante. Tout d'abord, nous reconnaissons à la Turquie le droit de réagir aux menaces posées par le terrorisme et la tentative de coup d'Etat par des moyens proportionnés et conformes à l'ordre constitutionnel, aux principes de l'Etat de droit et aux obligations internationales, de la Turquie. La Suisse est cependant préoccupée par l'ampleur des mesures prises et par la restriction des droits de l'homme survenues à la suite de la tentative de putsch. C'est pourquoi nous avons appelé la

Turquie à respecter les libertés fondamentales, les principes de l'Etat de droit et ses obligations internationales. La Suisse a clairement fait part de sa position à la Turquie aussi bien lors d'échanges bilatéraux que dans les enceintes multilatérales: à l'ONU, à l'OSCE, au Conseil de l'Europe.

Nous avons mis l'accent sur un contact direct et aussi fréquent que possible avec les autorités turques. Nous sommes conscients que cette ligne que nous suivons, soyons réalistes, n'est une garantie ni de progrès ni de succès, mais que c'est celle qui nous semble la plus juste et qui nous donne le plus de chances de maintenir une relation utile.

Le Conseil fédéral a signalé sa disponibilité à jouer un rôle pour rapprocher les parties si elles le demandent, notamment depuis la reprise des affrontements armés dans le sud-est de la Turquie en juillet 2015. La dernière fois que nous avons proposé nos bons offices, ç'a été lorsque j'ai rencontré personnellement mon homologue Monsieur Mevlut Cavusoglu, le 3 novembre 2016 à Berne. Le gouvernement turc a jusqu'à présent signifié qu'il ne souhaitait pas de facilitation ou de médiation extérieure, suisse ou autre. Le cas échéant, la Suisse demeure disposée à mettre ses bons offices à disposition si, je le répète, les parties le souhaitent, conformément à sa conviction que seul le dialogue politique permettra de trouver des solutions pacifiques et durables aux développements en cours en Turquie.

Oui bien sûr, nous sommes prêts à aider à une réconciliation en Turquie et motivés pour le faire, mais les conditions de base ne semblent pas encore en place.

En ce qui concerne l'arrestation de plusieurs membres de l'Assemblée nationale turque appartenant au Parti démocratique des peuples (HDP) au motif allégué de "soutien à des activités terroristes", la Suisse est intervenue le 9 novembre dernier au Comité des ministres du Conseil de l'Europe et le 10 novembre au Conseil permanent de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Elle s'y est également déclarée inquiète de l'arrestation récente des deux maires de Diyarbakir, de dizaines de journalistes et de nombreux juges et procureurs. Selon les informations dont nous disposons, dix parlementaires nationaux se trouveraient actuellement en détention préventive, trois autres parlementaires auraient été libérés après avoir été mis en garde à vue et deux parlementaires auraient fui à l'étranger. De plus, 47 maires se trouveraient en prison et 39 autres maires auraient été déchus de leurs fonctions. Le Conseil fédéral ne dispose pas d'informations concernant d'éventuelles détentions d'autres politiciens.

Pour ce qui concerne les visites de détention, c'est-à-dire dans les prisons, l'acteur principal est le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants du Conseil de l'Europe (CPT), qui a le mandat d'effectuer des visites périodiques de prisons dans les pays membres. Il en est de même pour la Turquie. Le CPT s'est rendu en Turquie pour une visite de prisons ad hoc la dernière fois du 29 août au 6 septembre 2016, à la suite de la tentative de coup d'Etat. Pour l'heure, les résultats de cette visite ne sont pas publics. C'est un élément que nous avons abordé dans le cadre de nos relations bilatérales, la Suisse souhaitant - comme d'autres, j'y reviendrai - que ce rapport soit rendu public. Cela se décide entre le Conseil de l'Europe et le pays concerné, en l'occurrence la Turquie. Une intervention d'un pays tiers est en soi impossible, mais nous avons exprimé notre point de vue.

Une autre visite est prévue en 2017. Les membres de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe peuvent également inviter à titre personnel le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants du Conseil de

l'Europe à effectuer une visite dans un pays. Mais les gouvernements des Etats membres du Conseil de l'Europe, comme celui de la Suisse, ne disposent pas de la compétence d'activer ce comité en vue d'effectuer des visites de prisons en vue d'évaluer les conditions de détention. Ceci dit, il faut savoir que la Turquie a rendu publics 22 rapports du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants du Conseil de l'Europe depuis l'an 2000. Il y a donc un réel et intense dialogue entre la Turquie et le Conseil de l'Europe, en particulier avec ce comité; c'est très important que cette relation soit maintenue, tout spécialement dans la situation actuelle.

L'OSCE ne dispose quant à elle d'aucun mandat spécifique pour constituer des délégations internationales et pour effectuer des visites à des personnes détenues. Par contre, l'OSCE et ses structures exécutives, comme le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (ODIHR), peuvent proposer une assistance aux Etats participants en entreprenant par exemple des visites de prisons. Par ailleurs, là aussi, l'Assemblée parlementaire peut effectuer des visites de pays, à l'image de celle effectuée en Turquie en août 2016. Une telle initiative est donc du ressort de parlementaires des Etats participants à l'OSCE et non des Etats participants eux-mêmes.

Dans le cadre de l'ONU, le rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, Monsieur Nils Melzer, qui est de nationalité suisse, à ce poste depuis trois mois, dispose du mandat d'effectuer des visites de prisons. Il se trouve qu'il vient d'effectuer une visite en Turquie du 29 novembre au 2 décembre 2016. L'initiative en vue de telles visites n'est pas du ressort d'Etats tiers, mais il a pu la faire à sa demande et avec l'accord de la Turquie. Il vient de mettre en ligne sur le site Internet du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme le bilan de cette récente visite. Selon ce bilan - que j'ai lu il y a quelques minutes -, la Turquie s'est montrée coopérative; la visite a eu lieu dans plusieurs prisons. Il y a eu une série de problèmes juste après le coup d'Etat et il y a actuellement une surpopulation carcérale. Le rapporteur spécial lance un appel très clair pour une politique de tolérance zéro à l'égard de la torture, politique qui a été celle prônée par la Turquie ces dernières années. Je vous invite donc à aller regarder cela de plus près sur le site Internet.

Selon les informations dont dispose le Conseil fédéral, les organisations internationales dont j'ai fait mention n'ont pas de problèmes d'accès aux zones de conflit du sud-est de la Turquie.

Enfin, selon les informations à disposition du Conseil fédéral, le CICR n'a actuellement pas de représentation et de présence en Turquie, faute d'accord en ce sens entre le CICR et la Turquie. Le CICR n'est donc actuellement pas en mesure de procéder à des visites de prisons sur place, ce qui est évidemment très regrettable.

En résumé, pour ce qui concerne les personnes arrêtées, le principal moyen d'action consiste à agir par l'intermédiaire du Conseil de l'Europe et du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants. La Suisse est intervenue et continue de le faire dans le cadre de ce dialogue très direct que nous avons essayé d'instaurer, mais aussi dans le cadre des enceintes multilatérales.

Claudia Friedl: Herr Bundesrat, besten Dank für die Beantwortung dieser verschiedenen Fragen. Wir sind alle bestürzt über das, was in der Türkei abläuft. Sie konnten jetzt zeigen, dass wir eigentlich sehr viel tun, dass sich die Schweiz doch engagiert. Sehen Sie noch

irgendeinen Bereich im bilateralen oder multilateralen Rahmen, wo wir noch mehr, noch etwas Spezielles tun können, etwas, das wir noch nicht getan haben?

***BR Burkhalter:** Nous avons abordé un aspect, mais il y a plusieurs aspects qui concernent la relation entre la Suisse et la Turquie. Il y a par exemple le dialogue que nous entretenons au sujet de la peine de mort, dossier que je n'ai pas abordé. Il y aura encore, à propos des autres questions qui nous ont été posées, d'autres éléments qui seront abordés.*

J'aimerais surtout dire que la relation avec la Turquie est utile dans la mesure où elle a lieu les yeux dans les yeux, directement, avec un minimum de confiance des deux côtés. Un maximum serait encore mieux, mais il faut en tout cas maintenir un minimum, ce qui n'est pas facile. Pour ma part, je suis convaincu que nous ne pourrions influencer sur cette situation qu'en restant très proches, très francs et très directs avec le gouvernement turc et en maintenant également des contacts avec l'ensemble des parties en présence. C'est ce qui a été fait jusqu'à présent.

Je le répète: je ne suis pas naïf et je suis même de plus en plus réaliste avec l'âge. Nous n'obtiendrons pas de grands succès de cette façon, mais nous maintenons la possibilité de discuter de tout. Le petit espoir, parce qu'il faut toujours un peu d'espoir dans ce bas monde, c'est que, dans le processus de vote sur la résolution relative à la peine de mort à l'ONU, la Turquie a, pour le moment, maintenu sa position en faveur de l'abolition de la peine de mort. C'est un signal et nous verrons si cette position sera maintenue dans les prochaines étapes. Mais je ne crois pas que nous puissions faire beaucoup plus. Il y a certaines choses que le Parlement peut entreprendre, mais, en ce qui nous concerne, nous maintenons notre volonté d'entretenir un dialogue aussi intense et utile que possible.

Manuel Tornare 16.5465

Que fait le CF pour améliorer les conditions d'emprisonnement des prisonniers politiques en Turquie?

Que fait le CF pour améliorer les conditions d'emprisonnement des prisonniers politiques en Turquie?

Le CF invite-t-il le comité anti-torture du Conseil de l'Europe à œuvrer en vue d'une amélioration des conditions d'emprisonnement de personnalités démocratiquement élues?

Une délégation du Conseil de l'Europe visitera-t-elle les prisonniers en Turquie?

Le CF a-t-il pris contact avec le CICR pour que celui-ci effectue des visites de prisonniers en Turquie?

Antwort Bundesrat : Siehe Antwort zur vorherigen Fragen von Claudia Friedl.

Susanne Leutenegger Oberholzer 16.5476

Verstaatlichungswelle in der Türkei: Sind auch Schweizer Interessen betroffen?

Gestützt auf Vollmachten hat die türkische Regierung Wirtschaftsunternehmen mit dem Vorwurf enteignet, sie stünden der Gülenbewegung nahe.

- Betrifft diese Verstaatlichungswelle auch Schweizer Interessen bzw. Unternehmen?
- Gibt es Forderungen an die Schweizerische Exportrisikoversicherung SERV, nachdem die Türkei im Juli 2016 der Bank Asya die Lizenz entzog? Falls ja: Wie hoch sind die Forderungen?
- Führen/führten die jüngsten Entwicklung in der Türkei zu weiteren Schadenfällen bei der SERV?

Antwort Bundesrat: Als Konsequenz der Ereignisse im Juli wurden zahlreiche türkische Firmen darunter auch grosse Holdinggesellschaften, unter das Management eines staatlichen Organs (Savings Deposit Insurance Fund) gestellt.

- Nach unserer Information sind aktuell keine Schweizer Firmen direkt betroffen.

- Im Zusammenhang mit der Bank Asya erwartet die Serv Schäden von maximal 7,3 Millionen Franken. Davon sind 1 Million Franken bereits entschädigt worden. Die Aussichten in Bezug auf die Wiedereinbringung werden als gut beurteilt.

- Es gibt derzeit keine weiteren Schadenfälle. Informationen variieren: zwischen 255 und 571 Firmen.

Martin Naef 16.5475

Rolle des Schweizer Polizeiattachés in der Türkei

Das Bundesamt für Polizei meldete am 29. September 2016, die Schweiz entsende erstmals einen Polizeiattaché in die Türkei. Diese sei „insbesondere bei der Terrorismusbekämpfung“ ein wichtiger Partner.

- Wer definiert den Begriff „Terrorismus“?
- Befasst sich der Schweizer Polizeiattaché auch mit dem Vorgehen des türkischen Staates?
- Beauftragt ihn der Bundesrat, über Menschenrechtsverletzungen und Kriegsverbrechen Bericht zu erstatten, um möglicher Straflosigkeit vorzubeugen?

Antwort Bundesrat: Der Bundesrat hält sich im Kampf gegen den Terrorismus an die rechtsstaatlichen Mittel der Verbrechensbekämpfung, an die Vorgaben der Strafrechtsordnung sowie an seine völkerrechtlichen Verpflichtungen.

Dschihadistische Kämpfer - auch solche aus der Schweiz - reisen vorwiegend via Türkei in die Kriegsgebiete und wieder zurück. Der Schweizer Polizeiattaché in der Türkei unterstützt die Schweizer Sicherheitsbehörden bei der Erkennung und Rückführung von Dschihadisten. Die Berichterstattung zur türkischen Politik gehört nicht zu den Kernaufgaben des Schweizer Polizeiattachés in der Türkei. Er verfasst in erster Linie operative Lage-, Analyse- und Situationsberichte für Schweizer Strafverfolgungsbehörden. Im Auftrag der schweizerischen Vertretung in Ankara kann er jedoch spezifische Beiträge zur Berichterstattung der Botschaft über sicherheitspolitische Entwicklungen im Gastland erarbeiten. Die Berichterstattung zu Fragen über die Menschenrechtsslage und das Engagement der Türkei in Syrien und im Irak gehört hingegen zum Auftrag der Schweizer Vertretung in Ankara.

Carlo Sommaruga 16.5506

Welche Beziehung gibt es zwischen dem türkischen und dem Schweizer Nachrichtendienst?

Laut Berichten des ehemaligen Cumhuriyet-Chefredaktors Can Dündar lieferte der türkische Geheimdienst MIT Waffen an die Terrormiliz Islamischer Staat (IS) in Syrien.

Kann der Bundesrat diese Meldung bestätigen? Wie haben die türkischen Behörden auf diese Meldung reagiert?

Kooperiert der Nachrichtendienst des Bundes mit dem MIT? Reduziert der Bundesrat diese Zusammenarbeit auf ein Minimum, bis die Rolle des MIT zur Bewaffnung des IS und zum Anheizen von Gewalt, Repression und Hass geklärt ist?

Antwort Bundesrat : Le Conseil fédéral est au courant de ces articles parus dans la presse. Les autorités fédérales examinent ces affirmations, mais ne disposent actuellement d'aucune preuve de ces livraisons.

Un tribunal turc avait condamné Can Dündar en mai 2016 à cinq ans et dix mois de prison pour divulgation de documents secrets, après que celui-ci a accusé l'Etat turc d'avoir livré des armes à des rebelles, apparemment des islamistes syriens.

Chaque année, le Conseil fédéral autorise le Service de renseignement de la Confédération à nouer des contacts réguliers avec des services de renseignement étrangers. Il ne se prononce pas publiquement sur d'éventuels contacts en particulier. Les informations sur l'existence, l'étendue et l'intensité des contacts internationaux sont régulièrement transmises à la Délégation des Commissions de gestion, qui est chargée de la surveillance des services de renseignement.

Eric Nussbaumer: Freihandelsabkommen Schweiz-Türkei 16.5469

Im April 2015 fand die dritte und bisher letzte Verhandlungsrunde zur Weiterentwicklung des Freihandelsabkommens zwischen der EFTA und der Türkei statt.

Stoppt der Bundesrat diese Verhandlungen, bis die Türkei den Ausnahmezustand aufhebt, die Grundrechte, namentlich die Meinungsäusserungsfreiheit der Medien, die Unabhängigkeit der Justiz und die Zusammenarbeit mit Institutionen wie dem Europarat achtet?

Halten die EFTA-Staaten vor diesem Hintergrund an der Fortsetzung der Verhandlungen fest?

Antwort Bundesrat: Der Bundesrat verfolgt die aktuelle Lage in der Türkei mit grösster Aufmerksamkeit. Er ist bestrebt, den Dialog zu verstärken, aber auch dafür zu schauen, dass das Land seine politischen und völkerrechtlichen Verpflichtungen vollumfänglich respektiert.

Der Bundesrat beabsichtigt mit der Türkei einen klaren und direkten Dialog weiterzuverfolgen. Dies ist letztendlich der beste Weg um weiter zur politischen und sozioökonomischen Entwicklung zum Vorteil aller Regionen und der türkischen Gesellschaft beizutragen.

In diesem Zusammenhang ist die Schweiz weiterhin interessiert ihre Beziehungen mit der Türkei auch im Wirtschafts- und Handelsbereich zu pflegen und den Dialog mit den türkischen Behörden fortzuführen. Entsprechend ist sie auch bereit, die Verhandlungen über eine Vertiefung des bestehenden Freihandelsabkommens mit der Türkei fortzusetzen, dies unter Voraussetzung, dass zu den noch offenen und teils substanziellen Punkten Lösungen gefunden werden können.

Vor diesem Hintergrund haben sich auch die Efta-Minister anlässlich der Efta-Ministerkonferenz vom 21. November 2016 dafür ausgesprochen, die Verhandlungen mit der Türkei weiterzuführen.

Tim Guldemann 16.5470

Einschüchterung und Bedrohung türkischer Personen in der Schweiz - Aufrufe zur Denunziation

Es gibt klare Hinweise, dass in der Schweiz Angehörige der Gülen-Bewegung, Kemalisten, Kurden und andere Oppositionelle bedroht worden sind. Welche Kenntnisse hat der Bundesrat über die Aktivitäten türkischer Behörden und ihr nahestehender Personen oder Organisationen, die türkische Personen unter Druck setzen oder zur Denunziation aufrufen? In wievielen Fällen wurde eine polizeiliche Untersuchung eingeleitet? Was geschieht auch gegenüber Ankara, um solche illegalen Aktivitäten unterbinden?

Antwort Bundesrat : Le Conseil fédéral est conscient que la polarisation est une tendance qui touche aussi en Suisse la population d'origine turque. Les réseaux sociaux et les médias turco-suisse ont été le théâtre d'attaques verbales, d'appels à la dénonciation et de menaces. La poursuite pénale de délits commis dans ce domaine relève de la compétence des cantons. Il n'est pas du ressort du Conseil fédéral de publier des informations à ce sujet; cela pourrait d'ailleurs perturber les éventuelles procédures pénales.

Le Service de renseignement de la Confédération s'attache à la recherche d'informations concernant d'éventuelles activités de renseignement prohibées. Si les soupçons portant sur de telles activités sont confirmés, il en fait part au Ministère public de la Confédération, lequel décide alors d'ouvrir - ou non - une procédure pénale. Dans ce cas également, c'est aux autorités judiciaires qu'il incombe de décider quand le public peut être informé de l'instruction en cours.

Le Département fédéral des affaires étrangères a clairement déclaré aux autorités turques que la liberté d'expression et l'ordre juridique sont des principes inaliénables en Suisse. Il a aussi rappelé qu'il est interdit à tout Etat étranger d'accomplir des actes de souveraineté sur le territoire suisse. Toute demande que peuvent avoir les autorités turques concernant des affaires relevant des instances civiles ou pénales doit être présentée par la voie ordinaire de l'entraide judiciaire internationale.

Mathias Reynard 16.5529

Avenir de la coopération scientifique avec la Turquie

En janvier, plus de mille professeurs d'université ont signé en Turquie une déclaration dénonçant les actions des forces de sécurité contre les civils dans les régions kurdes. Ils demandaient aux dirigeants politiques de retourner au dialogue et aux pourparlers de paix.

- Combien de professeurs signataires ont, depuis lors, perdu leur emploi ? Et au total ?
- Combien d'universités ont été fermées?
- Quelles sont les conséquences de ces purges sur la coopération scientifique avec la Suisse ?

Noch nicht beantwortet.

Margret Kiener Nellen 16.5505

Gerechtigkeit für Turgut Öker – für Glaubens- und Religionsfreiheit in der Türkei

Hat der Bundesrat Kenntnis vom bevorstehenden Gerichtsprozess gegen Turgut Öker, Ehrenpräsident der Alevitischen Union Europa (AABK), und weiteren Personen, weil sie 2015 den Feierlichkeiten zum 37. Gedenktag der Attacken in Kharamanmaras gegen die Alevitische Gemeinde beiwohnten?

Was unternimmt er, damit der Prozess fair verläuft, die Türkei die Glaubens- und Religionsfreiheit achtet und in Kahramanmaras Angehörige der Opfer in Sicherheit an friedlichen Gedenkfeiern teilnehmen können?

BR Burkhalter : Encore une fois, le Conseil fédéral reconnaît à la Turquie le droit de réagir aux menaces, mais par des moyens appropriés et proportionnés. Nous appelons la Turquie à respecter les libertés fondamentales, les principes de l'Etat de droit et les obligations internationales qu'elle a prises. La Suisse a fait part à la Turquie de sa position de manière directe; ce sont les éléments dont je vous ai parlé tout à l'heure en réponse à d'autres questions, je n'y reviendrai donc pas.

De manière générale, nous insistons sur l'importance d'une procédure juste et conforme au droit international. Une société pluraliste - c'est notre message adressé à la Turquie -, une

société avec des médias libres, c'est une société qui permet de développer des caractéristiques centrales d'une démocratie. En plus, des restrictions des droits démocratiques fondamentaux et des libertés individuelles peuvent avoir des effets déstabilisants. Il n'y a donc aucun intérêt à réduire l'espace démocratique si l'on veut assurer la stabilité d'un pays.

Par conséquent, le Conseil fédéral est préoccupé par la répression contre des journalistes, des représentants de la justice, des parlementaires et d'autres membres de la société civile. La fermeture d'organisations non gouvernementales et les arrestations de défenseurs des droits de l'homme, notamment ceux qui s'engagent précisément en soutien des victimes de la torture et de la violence domestique ou en faveur des droits des femmes, des enfants et des migrants, sont une source particulière d'inquiétude dans la situation actuelle.

La Suisse a fait part de ses préoccupations et transmis ses attentes à l'égard de la Turquie par la voie bilatérale lorsque j'ai rencontré mon homologue Monsieur Mevlut Cavusoglu, le 20 septembre 2016 à New York et le 3 novembre à Berne. J'ai invité la Turquie à faire une distinction rigoureuse entre, d'une part, les opposants politiques et les personnes qui s'engagent de façon pacifique ou exercent leurs droits fondamentaux et, d'autre part, les terroristes et putschistes prêts à recourir à la violence. Le gouvernement turc doit faire clairement une distinction entre ces deux catégories.

De plus, la Suisse est intervenue dans différentes enceintes multilatérales: Conseil des droits de l'homme, OSCE et Conseil de l'Europe. Elle a par exemple fait part de sa préoccupation quant à la répression contre la société civile lors du débat en séance plénière du Conseil des droits de l'homme, le 19 septembre 2016. Elle a également réagi aux nouveaux développements négatifs concernant la situation des droits de l'homme en Turquie au sein du Conseil de l'Europe, le 9 novembre dernier, ainsi qu'à l'OSCE, le 10 novembre, et a appelé au strict respect des principes de l'Etat de droit, au respect des obligations internationales de la Turquie ainsi qu'à la levée de l'état d'urgence dès que possible.

La promotion des droits des femmes, la préservation de l'espace de la société civile et la protection des défenseurs des droits de l'homme constituent des priorités de notre politique extérieure. Le Conseil fédéral continuera donc à suivre avec attention la situation en Turquie à cet égard, et va maintenir autant que possible des contacts directs.

Bea Heim 16.5466

Was tut der Bundesrat in der Türkei für die Zivilgesellschaft und die Rechte von Frauen?

Unter dem geltenden Ausnahmezustand verfügte die türkische Regierung kürzlich per Dekret die Schliessung von 375 Nichtregierungsorganisationen, die sich für Folteropfer, für Frauenrechte, für Opfer häuslicher Gewalt, für Flüchtlinge, für die Rechte von Kindern und vieles andere mehr einsetzen.

Was tut der Bundesrat zugunsten einer lebendigen Zivilgesellschaft in der Türkei?

Wie setzt er sich namentlich für die Rechte der Frauen und deren Verteidigerinnen ein?

Antwort Bundesrat: Siehe Antwort auf vorherige Frage von Margret Kiener Nellen.

Laurence Fehlmann Rielle 16.5467

Turquie : liberté d'expression et liberté de la presse sont abolies : que fait le gouvernement suisse ?

Depuis quelques mois, il n'y a plus de liberté d'expression, ni de liberté de la presse en Turquie. A coups de décrets gouvernementaux, environ 170 agences de presse ont été

interdites, plus de 130 journalistes ont été arrêtés, les médias kurdes et alévis ont été muselés.

- Le Conseil fédéral est-il intervenu face à cet état de fait ?
- Y-a-t-il des discussions bilatérales avec le Gouvernement turc à ce sujet ?
- La Suisse participe-t-elle à des démarches multilatérales dans ce domaine ?

Antwort Bundesrat: Siehe Antwort auf vorvorherige Frage von Margret Kiener Nellen.

Laurence Fehlmann Rielle 16.5468

Accord de réadmission avec la Turquie

A fin novembre, la presse a rapporté le fait que la Suisse espérait conclure un accord de réadmission pour les ressortissants turcs en situation irrégulière d'ici la fin de l'année.

Connaissant la situation de violation des droits humains qui prévaut actuellement en Turquie :

- ne vaut-il pas mieux geler les négociations dans ce sens ?
- la Suisse serait-elle disposée à renvoyer des personnes en situation irrégulière alors que certaines d'entre elles pourraient être emprisonnées pour avoir critiqué le régime d'Erdogan ?

Antwort Bundesrat : Les négociations entre la Suisse et la Turquie sur un accord de réadmission ont commencé il y a quelques années. Un tel accord n'a pas d'influence sur la décision de renvoi des ressortissants du pays en question. Cette décision fait en effet l'objet d'un examen individuel qui tient compte de la situation personnelle de l'intéressé et de la situation dans le pays d'origine. Un accord de réadmission vise, concrètement, à officialiser les procédures d'identification et de réadmission avec les Etats de provenance. Il est donc préférable de poursuivre les négociations sur l'accord de réadmission avec la Turquie. Une fois qu'elles seront finalisées, le Conseil fédéral devra encore donner son aval en vue de la signature de l'accord.